



## Restauration morphologique du ruisseau de la Saussiotte et de sa ZEC par reconnexion des zones humides



<b>RIVIERE</b> Avis de réception - Ministère de l'Intérieur 075-200075224-20231004-2023-42-D-ALI	Ruisseau de la Saussiotte	<b>Superficie concernée :</b> <b>9,15 ha</b>
<b>COMMUNE(S)</b> Commune(s) de rattachement	<b>Semur-en-Auxois (21)</b>	<b>Volume potentiellement stockable :</b> <b>46 000 m<sup>3</sup></b>
<b>MATRE D'OUVRAGE</b> Réception par le préfet : 09/10/2023 Publication : 09/10/2023	<b>Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon</b>	

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Le ruisseau de la Saussiotte est un affluent de l'Armançon qui présente un linéaire fortement rectifié, encaissé et peu diversifié : cette configuration limite les débordements dans le champ d'expansion des crues naturel du cours d'eau (près à l'amont de la commune). Par ailleurs, des inondations (crue 2016) des résidences (5 habitations) à l'entrée de la commune de Semur-en-Auxois, juste à l'aval du secteur projet, confirme l'intérêt de restaurer le cours d'eau et ses zones humides afin de faire du ralentissement dynamique de crue. Les travaux présentés devraient permettre une régénération des milieux et un débordement plus naturel et fréquent du cours d'eau par une reconnexion du ruisseau à ses zones humides rivulaires.

Par ailleurs, la création de basses humides, avec un potentiel de stockage d'eau supplémentaire, renforce l'intérêt du projet à la fois pour l'enjeu inondation et pour l'enjeu biodiversité des milieux humides.

#### Objectifs visés

L'objectif est la restauration du champ d'expansion de crues du ruisseau de la Saussiotte par la restauration hydromorphologique de ce dernier et la création de basses humides.

#### Enjeux sur les parcelles concernées

Prairie pâturée et fauchée.

#### Nature de l'intervention

Terrassement du nouveau lit avec reméandrage : +250 m

Création de basses humides : 1,9 hectares

Création de mares

**Conditions d'exécution**

Une sollicitation d'une déclaration d'intérêt général et d'une déclaration loi sur l'eau pour les travaux ont été réalisés auprès de la DDT 21.

**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1-Travaux de terrassement	sept-23	déc-23	219 800,00 €
2- Huissier + Géomètre	sept-23	déc-23	6 000,00 €
3-Animation / Maitrise d'œuvre	janv-22	déc-23	33 870,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>259 670,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	219 800,00 €	175 840,00 €				43 960,00 €	20%
2	6 000,00 €	4 800,00 €				1 200,00 €	20%
3	33 870,00 €	27 096,00 €				6 774,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>259 670,00 €</b>	<b>207 736,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>51 934,00 €</b>	<b>20%</b>